



« Je suis malade... »
« J'attends un enfant... »
« Je dois être hospitalisé... »
« Je me sens parfois seul
face au comportement
de mon enfant... »

Une aide à domicile
aux familles est possible

**L'AAFP peut
vous aider**

Réduction
d'impôts possible *



* selon les dispositions fiscales en vigueur

Ne pas jeter sur la voie publique.

Notre association vous soutient dans :

- L'accompagnement des familles en cas de modification de la situation familiale : arrivée d'un enfant, maladie, difficulté parentale, séparation, décès...
- L'accompagnement dans l'aide à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives.
- L'accompagnement de l'entretien de la maison, du linge, courses, préparation des repas...

Qui intervient ?

Un personnel qualifié :

La technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) a la compétence pour la prise en charge des enfants et des nourrissons. Elle effectue une intervention préventive et éducative. Elle accompagne les familles dans les phases de changement, conseille et participe aux activités courantes.

L'auxiliaire de vie sociale (AVS)

Elle participe directement à la réalisation des tâches de la vie quotidienne pour accompagner la famille qui fait face à une période difficile.

Notre association est conventionnée par la CAF et le Conseil départemental de Belfort.

Crédit photo : Monkey business/Fotolia

Association Aide Familiale Populaire/CSF

Association Loi 1901 à but non lucratif adhérente à la FNAAFP/CSF

51 bis, rue de Mulhouse (Rez-de chaussée à gauche)

90000 Belfort

Tél : 03 84 28 71 27

aide.familiale@wanadoo.fr

www.aafp90.org